



## *Une vie d'HAURIOU*

1

*Pièce en un acte unique et onze scènes jouée par la Troupe ASTRUC.*

*Ecrite à partir d'éléments biographiques et bibliographiques  
sous la direction de M. le professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA  
à l'occasion du premier « Marathon du Droit » du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT.  
Jouée pour la première fois le 23 mars 2018 à Toulouse.*

*Ont participé à son écriture :*

Alexane BALALAS  
Alexandra CARANICA  
Alexy CHAINEUX  
Julien DORIGNY  
& Mathieu TOUZEIL-DIVINA.

**Mise en scène : Mathieu TOUZEIL-DIVINA**

***Outre des archives publiques et privées, sources principales sollicitées pour l'écriture (à peine romancée) :***

BLANQUER Jean-Michel & MILET Marc, *L'invention de l'Etat. Léon DUGUIT, Maurice HAURIOU et la naissance du droit public moderne* ; Paris, Odile Jacob ; 2015 ; HOUQUES-FOURCADE Maurice (dir.), *Mélanges Maurice HAURIOU* ; Paris, Sirey ; 1929 ; SCHMITZ Julia, Alonso CHRISTOPHE & DURANTHON Arnaud (dir.), *La pensée du doyen HAURIOU à l'épreuve du temps : quel(s) héritage(s)* ; PUAM, Marseille ; 2015 ; SFEZ Lucien, *Essai sur la contribution du doyen HAURIOU au droit administratif français* ; Paris, LGDJ ; 1966 ; TOUZEIL-DIVINA Mathieu (dir.), *Miscellanées Maurice HAURIOU* ; Le Mans, L'Epitoge-Lextenso ; 2014.

## Scène 10 : les *punchlines* d'HAURIOSAN

**Le rôle à pourvoir est celui du rappeur (ici surligné en jaune)**

Acteurs :

- ✓ Maurice HAURIOU « 10 », « HAURIOSAN »
- ✓ Le rappeur

Maurice est assis à Cour sur un fauteuil confortable et commencera en mode « regard oblique ». Il tient un livre (celui de JUSTINIEN toujours) dans les mains. A Jardin, un rappeur est debout. Aux refrains (à la phrase « *On nous change notre Etat* »), Maurice se lève et la dit en même temps que le rappeur (poings levés).

Au refrain pourraient chanter depuis les Coulisses tous les acteurs le voulant.

L'écran projette un « slide 10 » : « Une vie d'HAURIOU – 23 mars 2018 » et toutes les citations (avec sources apparentes) de ce que dira HAURIOU.

**Rappeur :** Maurice HAURIOU était debout, ni novice, ni révisionniste. Il croyait au moment propice. Les idées ne sont pas héritées ni préméditées, elles sont indiquées. Il était guidé par les faits bien médités.

**Maurice H. :** « *En réalité il n'y a pas de créateurs d'idées, il y a seulement des trouveurs. Un trouveur, un poète inspiré rencontre une idée à la façon dont un mineur rencontre un diamant : les idées objectives existent d'avance dans le vaste monde, incorporées aux choses qui nous entourent* » (in *La Théorie de l'Institution & de la Fondation ; Essai de vitalisme social ; 1925*).

**Rappeur :** Maurice HAURIOU était comme un physicien qui croyait au divin. Il rassemblait avec sagesse le concret de son idée maîtresse, épaisse et céleste. L'institution est comme un portillon alors mollasson, mais son sens est profond. L'ordre social n'est pas pour lui glacial, il est spécial, crucial et primordial.

**Maurice H. :** « *L'ordre social (...) est ce qui nous sépare de la catastrophe* » (in « *L'ordre social, la justice et le droit* » in *Revue trimestrielle de droit civil 1927*).

**Rappeur :** ... disait-t-il sans se croire philosophe. Les faits, il les apprenait, les commentait et il en apprenait. Les arrêts étaient son secret, il était prêt à en extraire le vrai. Il n'était ni distrait ni discret et loin d'être gentillet quand leur sens le rendait insatisfait.

**Maurice H. :** « *Ce qui est grave c'est d'incorporer à l'administration de l'état des entreprises qui ne sont pas d'intérêt public, mais seulement collectif* » (Note sous TC, 09 déc. 1899, Assoc. Canal de Gignac in *Recueil SIREY ; 1900.III.49*).

**Rappeur :** Le collectif est défectif, sélectif, pas objectif !

**Maurice H. :** « *Voilà une petite machine collectiviste bien montée elle n'attend que celui qui saura s'en servir* » (Note sous TC, 09 déc. 1899, Assoc. Canal de Gignac in *Recueil SIREY ; 1900.III.49*).

**Rappeur :** Ainsi... L'arrêt Canal de Gignac apparaît dionysiaque, mais pas tant paradisiaque pour notre « cardinal » Maurice HAURIUO. Un cervical, vital, viral et doctrinal qui s'indigne : « On nous change notre Etat ». Le collectivisme est un scélérat, le changement est immédiat mais là, inadéquat.

**Tous :** « *On nous change notre Etat !* » (Note sous TC, 09 déc. 1899, Assoc. Canal de Gignac *in Recueil SIREY* ; 1900.III.49).

**Rappeur :** Enfin...

**Maurice H. :** « *Je suis venu au droit public avec la préoccupation de creuser le drame moral qu'il y a au fond* » (*in Principes de droit public* ; Paris, Sirey ; 1916).

**Rappeur :** Le moral est dans l'intérêt général qui transcende la propagande marchande. HAURIUO catéchiste, DUGUIT, socialiste et anarchiste. Le droit public, presque biblique a été un dé clic.

**Maurice H. :** « *Il s'est présenté à moi comme un antagonisme de forces. Il y a réellement des forces juridiques d'une part, des forces économiques et politiques d'autre part ; elles sont en opposition et en contradiction parce que les forces juridiques sont morales et que les forces économiques et politiques sont amORALES...* » (*in Principes de droit public* ; Paris, Sirey ; 1916).

**Rappeur :** Economique, politique c'est pas idyllique, c'est diabolique. Le juridique est anabolique dans un sens dramatique. La transcendance de la volonté publique implique une idée qui complique.

**Maurice H. :** « *En somme, c'est la lutte dramatique du juste et de l'injuste, qui n'est elle-même qu'une variante de la lutte du bien et du mal* » (*in Principes de droit public* ; Paris, Sirey ; 1916).

**Rappeur :** Le mal est normal mais pas banal. Ainsi...

L'arrêt Canal de Gignac apparaît dionysiaque, mais pas tant paradisiaque pour notre « cardinal » Maurice HAURIUO. Un cervical, vital, viral et doctrinal qui s'indigne : « On nous change notre Etat ». Le collectivisme est un scélérat, le changement est immédiat mais là, inadéquat.

**Tous :** « *On nous change notre Etat !* »

- FIN -

